

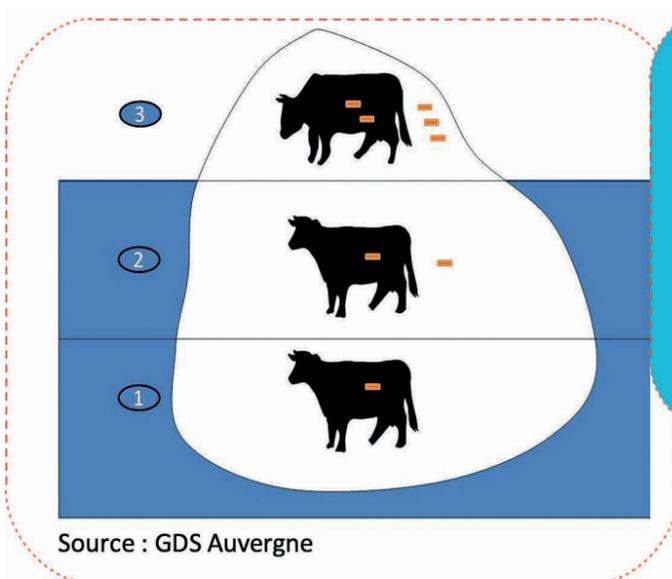
GDS La paratuberculose est une maladie connue chez les bovins depuis 1895. Il s'agit d'une inflammation de l'intestin (entérite) chronique, contagieuse et infectieuse, appelée « maladie de boyau blanc » ou « maladie de Johne ».

La paratuberculose, du nouveau en vue ?

C'est une maladie incurable d'origine bactérienne, due à *Mycobacterium avium* spp *paratuberculosis* encore appelée Map (de la même famille que le bacille de la tuberculose).

Un portage silencieux, des signes cliniques tardifs et irréversibles

La paratuberculose peut se traduire par des signes cliniques pouvant aller de la perte de production à une diarrhée grave, rebelle à tout traitement et inexorablement mortelle, en passant par du poil piqué, et de l'amaigrissement. **La contamination a lieu le plus souvent dans les premières semaines voire les premiers mois de la vie, mais la contamination adulte est aussi possible bien que moins fréquente.** Les fèces (bouses) des animaux infectés représentent la principale source de contamination. Il existe également des possibilités de contamination du fœtus en fin de gestation, ainsi que par le colostrum ou le lait des vaches contaminées. La contamination adulte bien que plus rare reste possible notamment sur des animaux ayant une sensibilité particulière ou des troubles digestifs (changement de ration, acidose, parasitisme...). Enfin, il faut savoir que la bactérie résiste très longtemps dans le milieu extérieur (plusieurs années dans des milieux humides et plutôt acides). Après une incubation qui est le plus souvent très longue (en moyenne 2 ans), les animaux infectés vont présenter les premiers signes cliniques le plus souvent après le premier vêlage. Ces signes vont s'aggraver dans le temps. Mais ils peuvent n'apparaître qu'à partir de 4 ou 5 ans, voir même plus tard. Les animaux infectés par les bactéries vont ensuite fabriquer des anticorps, dans un délai de 18 à 36 mois après la contamination en général. Ces anticorps sont détectables dans le sang et dans le lait. Les animaux contaminés vont également excréter des Map dans leurs matières fécales (et par là, contaminer le milieu, le fumier, les jeunes animaux...), le plus souvent à partir de 15 à 18 mois d'âge. La quantité excrétée peut varier d'un rapport de 1 à 1 000 000 selon l'état de santé de l'animal.



Source : GDS Auvergne

La bactérie se retrouve en très grand nombre dans les excréments des bovins malades symptomatiques (3), mais aussi des bovins excréteurs non symptomatiques (2). Ces derniers sont dangereux car ils propagent l'infection de manière insidieuse. Ce sont aussi les plus nombreux et ils constituent la face cachée de l'iceberg.

Prévenir et assainir

En l'absence de traitement curatif efficace, il est d'autant plus important de prévenir cette maladie en dépistant sa présence éventuelle dans le troupeau lors des prophylaxies annuelles (recherche des anticorps dans le sang) et en sécurisant ses achats, en se fournissant dans des cheptels disposant d'une garantie valable. Sinon, une prise de sang d'achat négative lors d'un achat d'un animal de plus de 18 mois est un « minimum syndical », même si elle ne garantit pas l'évolution de l'animal dans l'avenir.

La lutte contre la maladie dans un cheptel étant de longue haleine, un référentiel technique a donc été élaboré par l'ACERSA (actuellement AFSE) en 2000, puis révisé en 2018.

Il est aujourd'hui en cours d'évolution, pour prendre en compte les attentes des éleveurs de réduction des coûts.

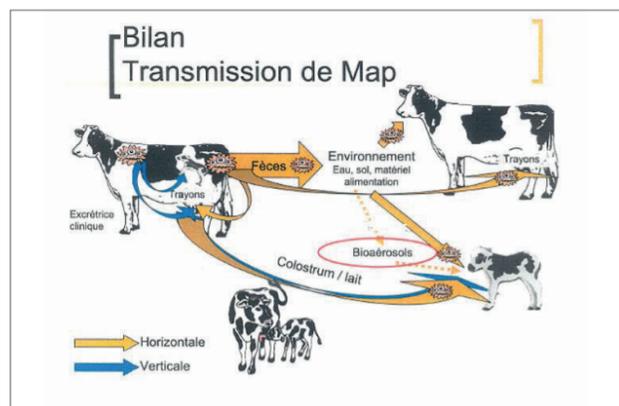
L'application stricte du nouveau cahier de charges devra être opérationnelle lors des prophylaxies 2024/2025.

Pour les élevages engagés dans le plan de lutte contre la

paratuberculose (plus de 500 en Corrèze, dont 2/3 sous garantie), conformément au référentiel national, le programme repose sur des dépistages réguliers lors des prophylaxies annuelles.

L'acquisition de la garantie d'un troupeau passe par deux contrôles négatifs sur tous les animaux âgés de 24 mois et plus, mâles reproducteurs et femelles, espacés de 9 mois minimum à 30 mois maximum. En cas d'historique défavorable (présence d'un animal positif confirmé antérieurement au premier contrôle), l'élimination de celui-ci doit avoir eu lieu au minimum 24 mois avant le second contrôle d'acquisition de la garantie.

L'entretien de la garantie se fait par contrôle annuel puis biennal. Le premier contrôle d'entretien doit être réalisé 9 à 15 mois après le second contrôle d'acquisition de la garantie, sur tous les animaux âgés de 24 mois et plus, mâles reproducteurs et femelles. Les contrôles suivants sont à effectuer à intervalles de 21 mois minimum à 27 mois maximum, sur tous les animaux âgés de 24 à 72 mois.



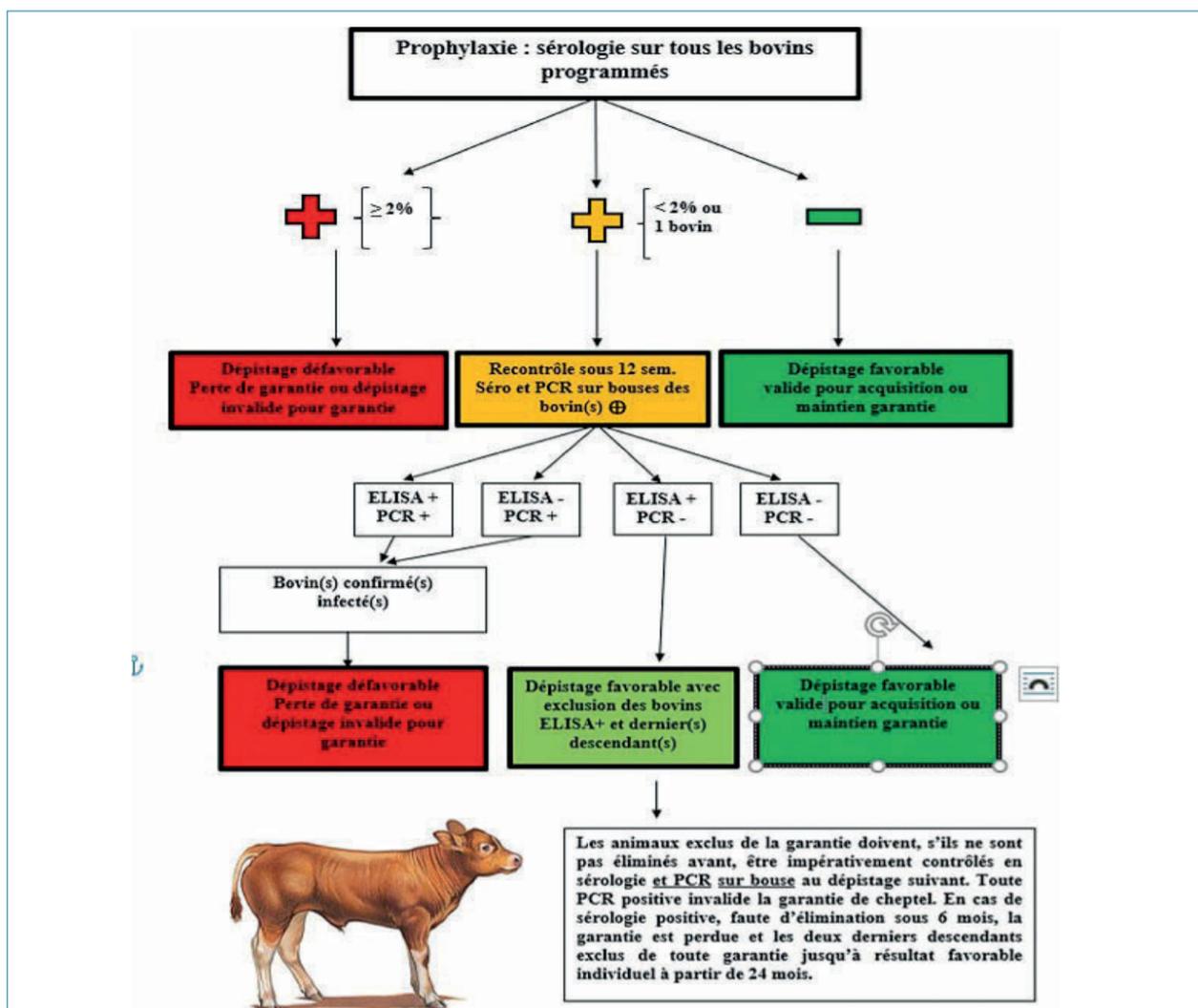
GDS Poitou Charentes

Les conséquences en élevage

Les conséquences sanitaires d'une infection par la paratuberculose sont donc possiblement importantes : pertes de production laitière, amaigrissement et retards de croissance, mortalités. Dans une étude portant sur plus de 23 000 vaches issues de plus de 550 troupeaux laitiers bretons, la production laitière était respectivement réduite de 1,6 kg/j chez une vache négative de troupeau positif, de 2,5 kg/jrchez une ELISA-positif, de 2,1 kg/j chez une PCR positive et enfin de et 6,2 kg sur un cas clinique. Une fois la phase de diarrhée et d'amaigrissement enclenchées, le dépérissement est très rapide, l'animal meurt ou doit être euthanasié.

Quand faut-il s'inquiéter ?

Lorsque l'on a une vache ayant de la diarrhée, qui maigrit, sans épisode fébrile et sans perte d'appétit. Les symptômes n'apparaissent jamais sur l'ensemble des animaux du troupeau en même temps. Souvent, seulement une petite partie sera malade, voire uniquement une ou deux vaches.



Gestion actuelle de la surveillance Paratuberculose pour les cheptels engagés (C. Roy).